

32^{au} concours bigourdan D'EXPRESSION GASCONA



Gahatz-ve eth estilò !

Recepcions deths tèxtes dinc ath
31 de gèr de 2024

Entà demandar eth reglament e mandar eth vòste tèxte :

concours.bigourdan@ha-py.fr



CADA DIA
MES PRÒCHE DE VOS

RÈGLEMENT

Article 1

Le Département des Hautes-Pyrénées organise, en 2024, le **32^e Concours Bigordan d'Expression Gasconne**. Cette initiative est destinée à encourager l'écriture en occitan gascon, à travers la création d'œuvres inédites ou la transcription de récits, anecdotes ou légendes locales transmises habituellement par la tradition orale.

Article 2

La participation à ce concours est ouverte à tous, sans condition d'âge ni de domicile. Les textes présentés pourront être l'œuvre d'auteurs individuels ou de groupes. **La collaboration de groupes scolaires de tous niveaux est vivement souhaitée,** et sera traitée, lors du classement des textes, indépendamment des participations d'adultes.

Article 3

Pour participer au concours, il suffit d'envoyer le texte proposé au Département par courrier postal sous pli cacheté, ou par courrier électronique. L'envoi contiendra, en plus du texte, le nom, l'âge, l'adresse, et le numéro de téléphone de l'auteur. Dans le cas d'un envoi postal, ces éléments seront impérativement présentés sur une feuille séparée du texte et ne devront en aucun cas apparaître sur le même support papier. Celui-ci sera **écrit en gascon, dans la graphie choisie par l'auteur, en vers ou en prose,** et sera d'une longueur d'une à cinq pages dactylographiées (une à huit manuscrites). Les textes non dactylographiés seront acceptés dans la mesure où leurs auteurs se seront attachés à leur donner une présentation facilitant leur lecture.

Article 4

Le thème du concours, pour 2024, est "Er'Europa".

Il est précisé que ce thème est proposé pour suggérer une orientation générale au concours. Les auteurs ont donc toute latitude pour écrire leurs textes à partir de faits, réels ou imaginaires.

Article 5

Le Département des Hautes-Pyrénées établira **le palmarès du concours** selon l'avis du jury qu'il aura constitué, après avoir classé les participants en plusieurs catégories selon leur diversité et la nature de leurs œuvres. Les textes primés deviendront de ce fait propriété du Département, qui se réserve le droit de les utiliser à toutes fins qu'il jugera utiles, en les transcrivant éventuellement en graphie occitane classique.

Les remises des prix scolaires et grand public seront organisées dans le cadre du **Festival des Escalas de Printemps.**

Article 6

Les textes devront parvenir au plus tard le 31 janvier 2024 à l'adresse suivante :

Département des Hautes-Pyrénées
32^{ou} Concours Bigordan d'Expression
Gascona
6, rue Gaston Manent - CS 71324
65013 TARBES Cedex 9

ou par courrier électronique à
concours.bigordan@ha-py.fr

